

CONSEIL COMMUNAL 3

REUNION PUBLIQUE

DU 15 MARS 2022

Requalification de la place Peylanne

La réunion du jour, conformément aux engagements annoncés, a pour but de présenter les propositions d'aménagements qui découlent des retours des habitants exprimés lors de la rencontre du 26 janvier dernier. Aujourd'hui, il s'agit de valider définitivement les grands principes d'aménagement de la place Peylanne.

Madame FABRE-TABOURIN, 1^{ère} Adjointe en charge des grands projets, présente le diaporama ci-joint.

En ce qui concerne le complément de végétalisation du site, principal point demandé, il est précisé que les services de la Ville attendent le résultat des bureaux d'études concernant la présence ou non de réseaux souterrains (notamment au niveau des jardinières, qui rappelons-le, sont amenées à disparaître). S'il y a un renforcement de la végétalisation, c'est sur cet emplacement. Il est acté par l'assemblée que le centre de la place doit rester libre pour accueillir les animations du quartier (repas de rue, pétanque, animations, etc.)

L'autre point soulevé par les habitants lors de la précédente réunion : le choix de nouveaux emplacements pour les bennes de ramassage des déchets, qui sont jusqu'à ce jour disposées, un jour par mois, au milieu de la place.

Plusieurs options ont été étudiées, mais la proposition soumise par la Ville de maintenir les bennes sur la voirie de la place (Voir diaporama ci-joint P8) est retenue à l'unanimité des participants. Cette organisation sera testée dès le 14 avril et permettra de voir comment les usagers perçoivent cette proposition, et s'il en est besoin, d'y apporter des modifications. Les 2 riverains de la place seront prévenus en amont par les services.

En termes de calendrier : Au lieu de programmer les plantations en janvier 2023, celles-ci sont décalées au mois de mars 2023.

Pour quelles raisons :

- Le retour de l'identification de présence des réseaux
- La confirmation de l'accord de la résidence F. Sévène pour la rétrocession de la bordure de leur terrain pour y effectuer des plantations et y implanter un abri pour attendre le bus.

Aménagement et dénomination de l'allée piétonne longeant l'école Georges Lasserre,

Le conseil communal est sollicité pour examiner un projet d'aménagement de l'allée piétonne longeant l'école G. Lasserre élaboré par les services techniques de la Ville.

Les deux directrices du groupe scolaire et les représentants de l'école Georges Lasserre ont été invités, mais aucun d'eux n'est venu à la réunion.

Donc, Sophie RONDEAU et le service Environnement et Paysage, ainsi que Mr LEBLAY des services techniques de la Ville sont venus présenter les différentes options.

Les objectifs de cet aménagement :

- Améliorer la sécurité du cheminement en implantant un éclairage via des candélabres solaires
- Rendre plus agréable et vertueux le site

Après échanges et débats avec les personnes présentes il est choisi l'option d'aménagement suivante :



- + Cheminement piéton coté espace vert
- + Cheminement piéton plus éclairé la nuit

- Traverser sur calcaire pour Accès école

Proposition écoulement de l'eau 1 recommandé



Il est retenu, suite aux observations des conseillers, que la pose de bancs sur le cheminement n'était pas judicieuse. C'est le seul point qu'il faudra modifier sur le visuel pour qu'il soit conforme aux souhaits des conseillers.

Concernant les végétaux, il est décidé de choisir de planter des arbres fruitiers sur tout le long du cheminement. Comme les travaux d'aménagement de la voie seront réalisés à la fin de l'année 2022, les plantations ne pourront se faire qu'à la fin de l'année 2023. Il est convenu par tous, qu'il faut que cette opération soit entreprise lors de la période la plus favorable (novembre/décembre) permettant ainsi d'associer en amont les écoliers qui participeront aux plantations.

En attendant, les espaces à végétaliser seront laissés en jachère.

Concernant la dénomination de cette allée, à l'unanimité des personnes présentes, il est décidé de lui attribuer le nom de « Samuel PATY ».

Cheminement entre le rond-point de la Légion d'Honneur et la résidence Crespy

Il existe sur cet espace un chemin d'usage emprunté par beaucoup de piétons. Il débouche sur le rond de la légion d'honneur. Les pluies ravinent le chemin et transportent la terre et les cailloux sur la chaussée, ce qui peut provoquer des accidents.

Il est proposé aux conseillers 2 options d'aménagements pour éviter les ravinements mais aussi de rendre praticable ce cheminement pour les poussettes et les PMR.

- 1^{ère} option : mise en place d'une rampe à 5%
- 2^{ème} option : mise en place d'une rampe à 4% avec l'intégration du bosquet existant au milieu de l'aménagement.

C'est l'option n° 2 qui est choisie par les habitants présents.

Résidence Autonomie Bel Air

Après avoir intégré une crèche et un jardin partagé, et afin de renforcer le lien intergénérationnel, la résidence Autonomie propose d'ouvrir ses locaux aux habitants du quartier.

Le conseil communal envisage de s'y rendre pour visiter les lieux et y organiser des réunions.

Examen de soutien financier

- Achat d'une sono pour la RA Bel Air. Accord des conseillers pour financer l'achat à hauteur de 220 €.
- Acquisition d'un Barnum pour l'association La Fringalerie. Il est destiné à permettre à l'association de poursuivre en extérieur ses activités de distribution. Ce matériel serait partagé avec l'association Espoir pour Tous. Le montant de l'achat est estimé à 1 000 €

Le conseil communal valide à l'unanimité ce soutien financier.